Pas de pass sanitaire ? Il est viré de la médiathèque par 4 policiers ! (vidéo)

écrit par François des Groux | 31 juillet 2021

Ha le salopard, il pensait peut-être lire *La Ferme des animaux* ou *1984* comme ça, tranquille, sans pass sanitaire ? Et refiler l'affreux variant Delta aux étagères de romans et de bandes-dessinées ?

Et bien non, sur appel du directeur d'une médiathèque de Limoges quasi-déserte, le récalcitrant a été ramené vers la sortie sous bonne escorte policière (elle-même non soumise à l'obligation vaccinale). *« Vous danchereux terrorist, schnell, raus ! »*

Peut-être récidiviste, on ne sait pas s'il a écopé, pour ce crime abominable, de 3750€ d'amende et 6 mois d'emprisonnement ou bien s'il a disparu quelque part dans un laogaï macronien.

En Macronie, il est effectivement plus facile de s'en prendre à un lecteur en butte à la dictature sanitaire qu'à des racailles traficotant pénardes dans leur quartier de non-droit.

Mais *dura lex sed lex*. Même quand la loi s'avère complètement débile. Même dans une dictature.

Et, bien sûr, pour le journaleux du « service public », ce qui exacerbe les divisions dans notre société n'est pas le pass sanitaire mais… la diffusion de ce *« type de vidéo »* !

Limoges : la police municipale intervient à la médiathèque pour un refus de présentation du pass sanitaire

//resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2021/07/dE79Rwzn-mQ0k6yS.mp4
[Cliquer sur la vidéo pour la visionner]

Les faits se sont déroulés ce jeudi 22 juillet, dans l'après-midi. Un homme s'est présenté à l'entrée de la BFM de Limoges, sans justificatif de pass sanitaire […]

Prévenue par le directeur de la BFM, la police municipale est alors intervenue. Quatre agents ont escorté l'usager récalcitrant jusqu'à la sortie de l'établissement, sans opposition de sa part.

Cette vidéo suscite deja de nombreux commentaires, dont la plupart dénoncent la « dictature sanitaire » et les moyens déployés pour la faire respecter.

Contactée, la direction de la communication de la Ville de Limoges, dont dépend l'établissement, se dit surprise par les réactions d'une partie des internautes […]

Alors qu'une nouvelle manifestation contre le pass sanitaire est prévue ce samedi 24 juillet à Limoges, il faut craindre que ce type de vidéos ne fasse qu'exacerber les divisions dans la société.

https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/haute-vienne/limoges/limoges-la-police-municipale-intervient-a-

la-mediatheque-pour-un-refus-de-presentation-du-pass-sanitaire-2190883.html

.

Pour les médias, youpi, les antivax et anti-pass sanitaire sont cernés ! Dans les médiathèques, les musées, les trains, ils seront pourchassés jusqu'au dernier !

Pass sanitaire : première opération de contrôle au musée de Grenoble

© France 3 Alpes

Postés à l'entrée du musée de Grenoble ce jeudi 29 juillet, les policiers ont procédé aux premiers contrôles du pass sanitaire. Pas de verbalisation mais une opération pédagogique et préventive. « *Les gens doivent savoir qu'à compter du 9 août, ils pourront être verbalisés pour défaut de pass*

sanitaire« , affirme François Toulouse, commissaire divisionnaire de l'Isère.

Depuis le 21 juillet, le pass sanitaire est nécessaire pour entrer dans les lieux de loisirs et de culture accueillant plus de 50 personnes : cinémas, musées, parcs d'attractions, salles de sport ou encore piscines.

[Mais aussi grands parcours de golf, centres équestres et nautiques, campings, foires, salons, vols intérieurs, trajets en TGV, Intercités et trains de nuit etc. – NDA]

Ainsi à l'avenir, une amende de 135 euros pourra être délivrée aux visiteurs en cas de défaut de pass sanitaire mais aussi en cas d'utilisation d'un « *QR code frauduleux*« […]

[Et jusqu'à 3750€ et 6 mois d'emprisonnement en cas de récidive – NDA]

Des sanctions pourront également s'appliquer aux agents d'accueil pour avoir laissé rentrer quelqu'un sans vérification du pass sanitaire. Les exploitants de musées, salles de sport ou parcs d'attractions risquent jusqu'à 45 000 euros d'amende.

Les forces de l'ordre ont prévenu : des contrôles aléatoires auront lieu dans les musées, centres de culture, base de loisirs ou centres sportifs à partir du 9 août, date d'entrée en vigueur du pass sanitaire élargi.

https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/isere/grenoble/pass-sanitaire-premiere-operation-de-controle-au-musee-de-grenoble-2197777.html

Les vacanciers du camping de Laives ont été contrôlés par les gendarmes dans le cadre d'une opération pédagogique. Aucune verbalisation n'a été donnée. Photo JSL /Jordan LACHAUX

Pass sanitaire : les premiers vacanciers contrôlés

Une opération de prévention et de sensibilisation au pass sanitaire a eu lieu, jeudi, au lac de Laives.

Le sous-préfet et six gendarmes se sont rendus au camping du lac pour contrôler mais surtout discuter avec les vacanciers sur l'obligation à laquelle ils sont désormais soumis.

https://www.lejsl.com/faits-divers-justice/2021/07/29/pass-sanitaire-les-premiers-vacanciers-controles

Contrôlé par le patron, les vigiles, les policiers, les gendarmes ou le préfet, le vacancier 2021 devient un QR-Code sur pattes. Et le non-vacciné, en paria de la société macronienne, doit se terrer chez lui.